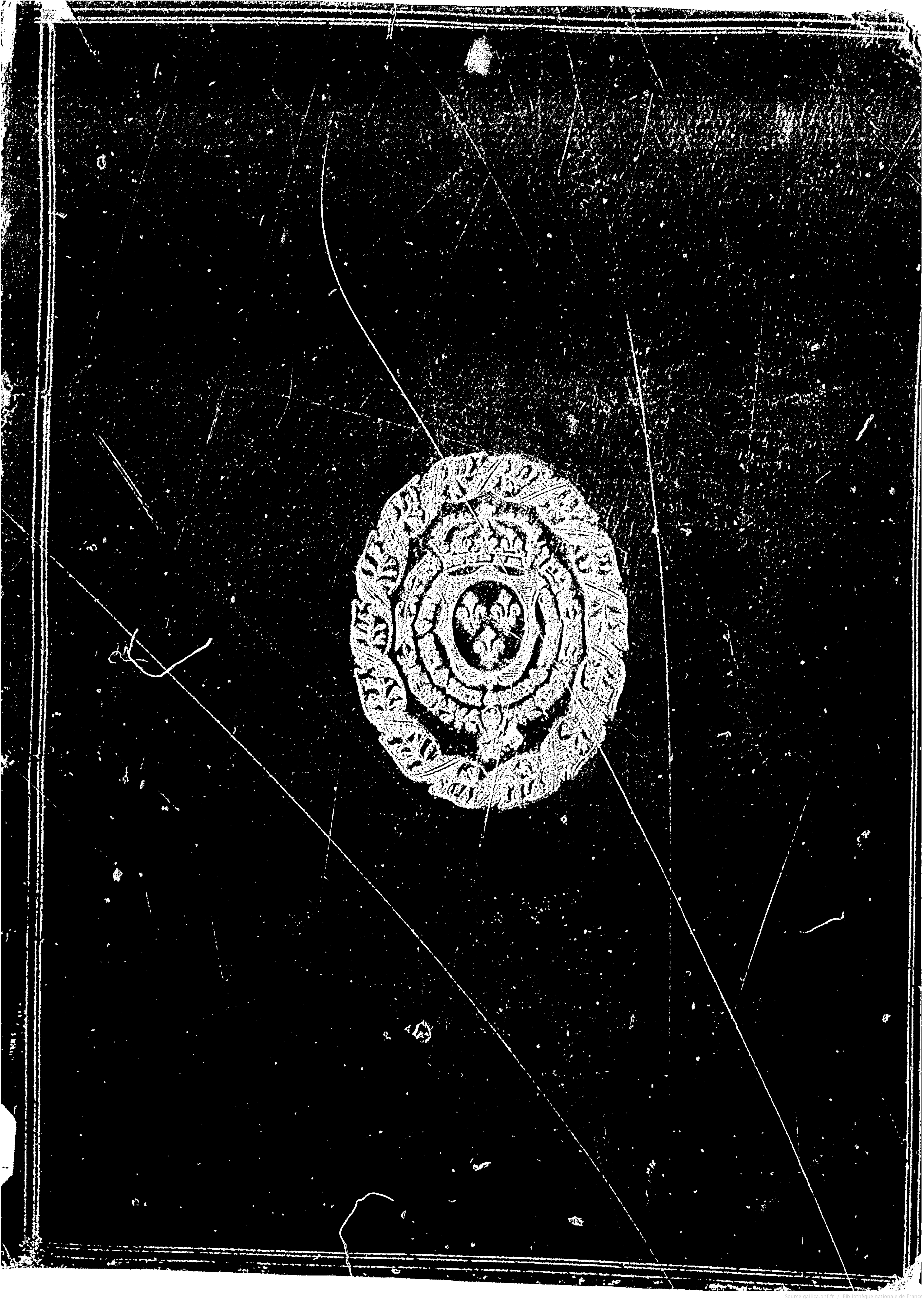
Idée générale du gouvernement et de la morale des Chinois , tirée particuliérement des ouvrages de Confucius, par M. D. [...]



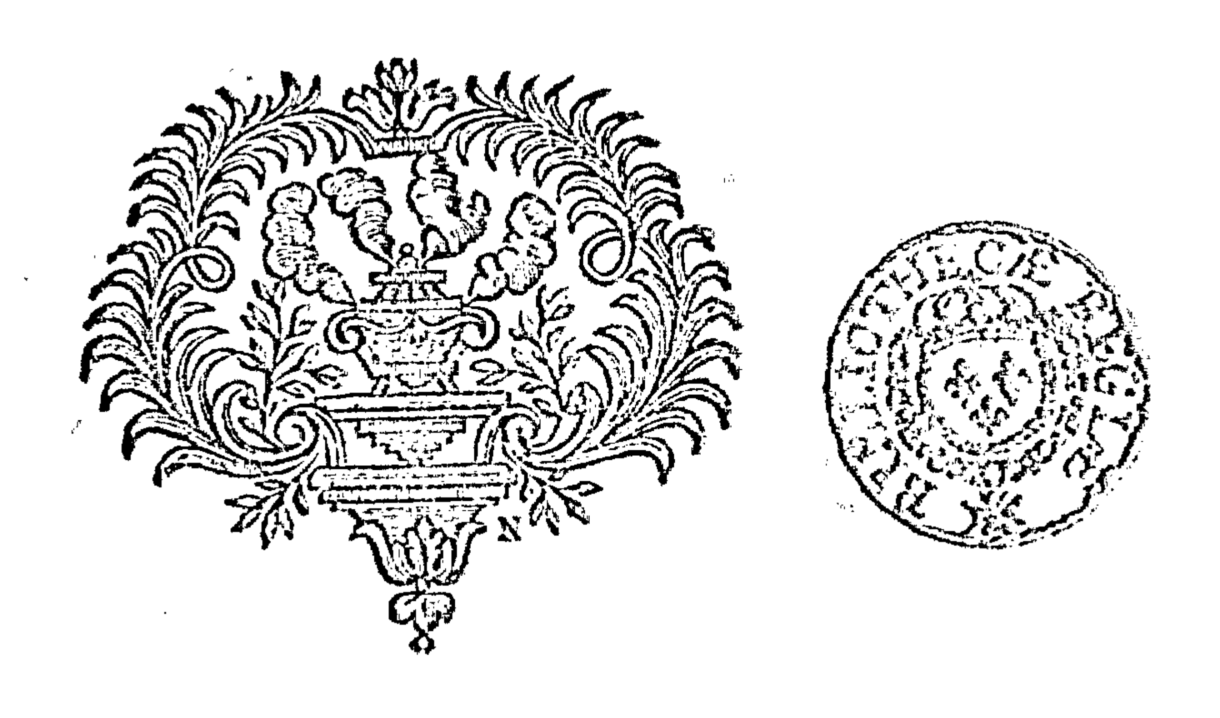
Silhouette, Étienne de (1709-1767). Auteur du texte. Idée générale du gouvernement et de la morale des Chinois , tirée particuliérement des ouvrages de Confucius, par M. D. S****. 1729.



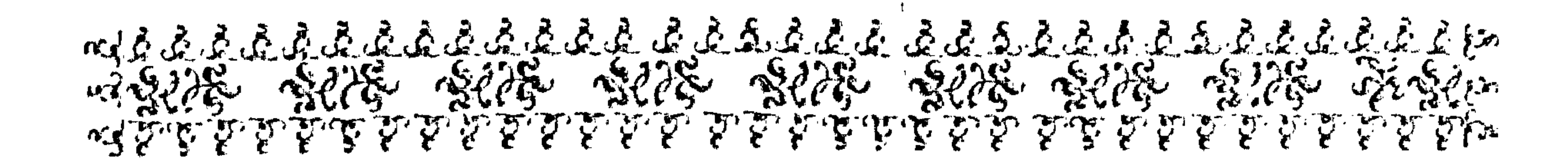
IDÉE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT ET DE LA MORALE DES CHINOIS,

Tirée particuliérement des Ouvrages de CONFUCIUS,

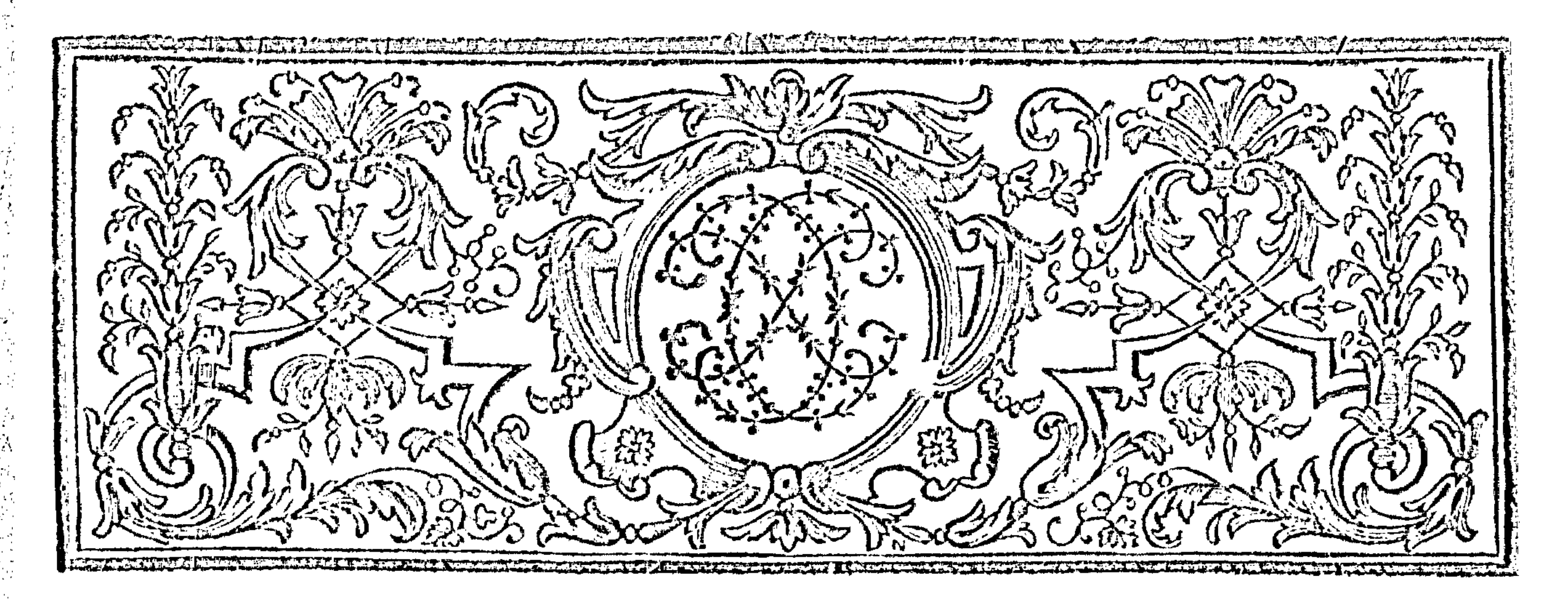
Par M. D. S****.



M. DCC. XXIX.



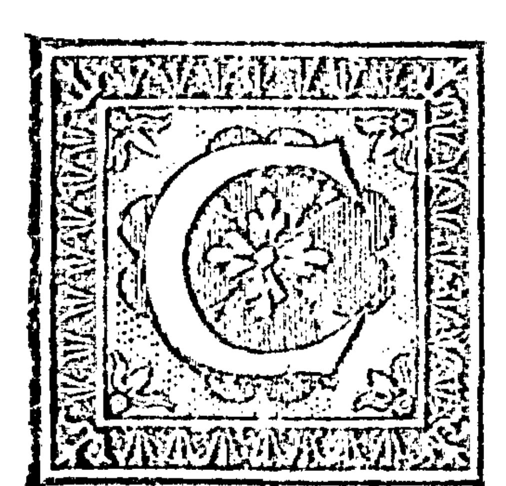
L*Es Ouvrages de Confucius ont été imprimés à Paris en 1687 en un seul Volume In-folio qui a pour titre :* Confucius Sinarum Philosophus, sive Scientia Sinensis latinè exposita studio & operâ Prosperi Intorcetta, Christiani Herdtrich, Francisci Rougemont, Philippi Couplet, Patrum Societatis JESU, jussu Ludovici Magni, eximio Missionum Orientalium & Litterariæ Reipublicæ bono, è Bibliothecâ Regiâ in lucem prodit; adjecta est Tabula Chronologica Sinicæ Monarchiæ ab hujus exordio ad hæc usque tempora. *C'est-à-dire*, Confucius Philosophe des Chinois, ou la Science des Chinois exposée en latin par le soin des Péres Prosper Intorcetta, Christian Herdtrich, François Rougemont & Philippe Couplet de la Compagnie de JESUS, par l'ordre de Loüis le Grand, pour l'avantage des Missions Orientales & de la République des Lettres, tirée de la Bibliotheque du Roi, suivie d'une Table Chronologique de la Monarchie des Chinois depuis son origine jusqu'à présent. *C'est de ce livre particuliérement qu'on a tiré cette Idée générale du Gouvernement & de la Morale des Chinois. Il faut remarquer que ce n'est point de Confucius que nous tenons ses Ouvrages, mais d'un de ses Disciples qui a eu soin de les recueillir, & de conserver à la postérité la mémoire des Discours & des Sentences de ce Grand Philosophe.*



IDÉE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT ET DE LA MORALE DES CHINOIS,

Tirée des Ouvrages de CONFUCIUS.

Utilité de la lecture des Ouvrages de Confucius.



'EST particuliérement dans les Ouvrages de (*a*) Confucius qu'il faut puiser les maximes du Gouvernement & de la Morale des Chinois : il est en même tems leur Philosophe & leur Legislateur, & l'on ne peut à la Chine parvenir à aucune

(*a*) Les sentimens des Chinois sur la Divinité & le culte dont on doit l'honorer, sont le sujet de plusieurs livres qui ont paru en grand nombre, & dont les discussions tiennent plus de l'animosité que de l'éxamen : elles ont fait naître à tout le monde l'envie de conoître la Chine. Peu de personnes ont cherché cette conoissance dans les livres de Confucius ; l'esprit de parti dont on étoit ocupé, n'a point permis de l'envisager par les endroits estimables ; il a tenu lieu de tout autre

cune dignité ſans les avoir étudiés.

Lecture des Ouvrages de Confucius utile pour l'étude des Loix naturelles.

La lecture des Ouvrages de Confucius eſt curieuſe, elle fait conoître l'Empire de la Chine; mais elle eſt encore plus (b) utile. On y voit des préceptes de vertu dont un Philoſophe Chrétien s'aplaudiroit : ces préceptes ſe trouvent confirmez par des éxemples dont les Héros Grecs ou Romains n'ont point aproché. Un autre motif encore m'engage d'en faire l'extrait : les livres du Philoſophe Chinois nous font voir ce que la nature ſeule eſt capable de faire lorſqu'on écoute ſes conſeils. Ces ſortes d'ouvrages nous font beaucoup mieux conoître les Loix naturelles que ceux des Juriſconſultes modernes. Beaucoup ont traité des Loix civiles, enſorte même qu'on peut dire qu'il y en a trop : quelques-uns, mais trop peu, ont traité du Droit naturel ; aucun ne l'a fait d'une maniére à n'en laiſſer point ſouhaiter un nouveau traité.

Diviſion & ordre des matieres en 7 articles.

Je commencerai par l'Hiſtoire abrégée de la vie de Confucius; elle ſera ſuivie d'une idée générale de l'Empire de la Chine (c) : je parlerai enſuite de l'amour réciproque des Péres & des Enfans, fondement principal

apas, & en a même fait trouver dans des ſubtilités purement métaphyſiques.

(b) On ne lit point les Ouvrages de Confucius, parce qu'on ne conoît pas toute leur beauté. Nos études ſont intéreſſées ; Confucius eſt un Philoſophe Chinois, la Chine eſt bien éloignée : en voilà aſſez pour nous empêcher de les lire : honteuſes réfléxions! fauſſes conſéquences !

(c) Cette idée générale de l'Empire de la Chine, eſt tirée particuliérement des Tables Chronologiques qui ſont à la ſuite des Ouvrages de Confucius.

cipal de la politique des Chinois : de leur Gouvernement ; & de leurs ſoins pour l'Agriculture & le Commerce. Je raporterai les diférens traits dont Confucius caractériſe la Vertu, le Sage & les Loix : je finirai par les préceptes que donne ce Philoſophe pour bien gouverner.

I.

HISTOIRE ABRÉGÉE

DE LA VIE DE CONFUCIUS.

Extraction, naiſſance & poſtérité de Confucius.

CONFUCIUS tiroit ſon extraction d'un des premiers Empereurs. Il naquit 551 an avant la venuë de Notre-Seigneur. Ses Deſcendans ont aujourd'hui le titre de Ducs ; c'eſt la ſeule famille éxemte de tribut : elle réſide à *Kioſeu*, Ville natale de Confucius, dans la Province de *Kanton*, & compte plus de 4400 ans d'ancienneté. La maiſon de ce grand Philoſophe ſubſiſte encore, & les Empereurs vont quelquefois la viſiter.

Sa maniére de vivre.

Confucius vivoit d'une maniére trés dure ; il ne mangeoit que les viandes les plus communes & les plus faciles à préparer : il ne buvoit que de l'eau, & couchoit ſur la dure : il n'avoit point d'autre chevet que ſon bras placé ſous ſa tête. Cette maniére de vivre avoit pour lui, ainſi qu'il le diſoit lui-même, de plus grands agrémens que n'en a la vie la plus voluptueuſe pour la plûpart des hommes.

Le progrès de ses conoissances.

Il s'apliqua d'abord à conoître les préceptes des Anciens. A trente ans, il fut si constant & si ferme, que rien n'êtoit capable de le détourner de l'étude de la Philosophie ; aucune chose ne l'ébranloit, & il ne craignoit plus les événemens de la fortune. A quarante, il s'êtoit rendu certain dans ses conoissances ; il n'hésitoit plus, & ses doutes s'évanoüirent. A cinquante ans, il reconut la Providence, & conçut la nécessité de rapeller toutes ses actions à la pure lumiére de la raison. A soixante, la force de son entendement se trouva portée à sa perfection. Enfin à soixante & dix ans, il êtoit au-dessus de ses passions, il joüissoit d'une paix intérieure ; il s'êtoit fait une habitude de la vertu, & il lui êtoit plus facile de faire le bien, que de penser le mal.

Sa mort & sa mémoire.

L'autorité de Confucius parmi les Chinois est plus grande que n'êtoit chez les Grecs, celle de Socrate ou de Platon. Ce Philosophe eut jusqu'à 3000 Disciples : il mourut à 73 ans. On voit dans presque toutes les Villes des Coléges magnifiques bâtis en son honneur, avec ces Inscriptions ou d'autres semblables écrites en caractéres d'or ; *AU GRAND MAÎTRE, A L'ILLUSTRE ROI DES LETTRE'S.* Rien ne fera mieux conoître le caractére de ce grand Homme, que les sentimens de vertu & d'humanité dont sont remplis ses ouvrages.

IDE'E

I I.

IDÉE GÉNÉRALE

DE L'EMPIRE DE LA CHINE.

Grandeur de la Chine, nombre de ses Habitans, & revenus de l'Empereur.

L'EMPIRE de la Chine se divise en quinze Provinces, qui pourroient à cause de leur grandeur & de leurs richesses être regardées comme de grands Royaumes. Ce vaste pays est habité par soixante millions d'hommes, sans compter les femmes, les enfans, les Troupes & les Lettrés. Ce nombre paroît presqu'aussi incroyable que les revenus immenses que le Traducteur de Confucius attribuë à l'Empereur. Il les fait monter à 150 millions de piéces d'or qu'il évaluë à quatre florins de Hollande; ce seroit, sur le pié de 27 liv. le marc d'argent, environ 720 millions.

Dimensions de la grande muraille.

Le mur qui sépare la Chine d'avec la Tartarie, est de tout ce qu'on peut dire ce qui fait sentir davantage la puissance & la grandeur des Chinois, parce que c'est ce qu'il y a de plus réel. Il a 400 lieües de long, près de 500 si l'on en suit tous les circuits; 30 coudées de haut, 12 de large, & 15 dans quelques endroits. Ce mur fut élevé 215 ans avant la venuë de Notre-Seigneur. Le Corps qui en avoit autrefois la garde étoit de près de 700 mille hommes.

Nation Chinoise est civilisée.

On s'est imaginé que les Chinois étoient des barba-

res : ce que nous pensions d'eux, ils le pensoient de nous avant que de nous conoître : ce sont les Peuples les plus polis de l'Asie. Ils ont eu la conoissance de la plûpart des sciences & des arts avant nous. Ils joignent à la pratique des vertus morales l'usage de celles qui sont les agrémens de la societé civile, & sont, comme dans ce pays-ci, grands faiseurs de complimens. Si nous parlons de leur Pays, c'est avec mépris ; nous le plaçons à un coin de la terre : & leurs Ecrivains en parlent avec une dignité que nos Géographes ont ignorée en parlant de l'Europe. Lorsqu'on voit dans leurs Ecrits : *Le milieu du Monde, le Jardin de l'Univers*, ces termes *(d)* désignent par eux mêmes l'Empire de la Chine ; ils sont consacrés par l'usage, & ne sont point susceptibles d'un double sens.

Antiquité Chinoise fabuleuse.

L'Antiquité Chinoise est remplie d'un grand nombre de fables que les Chinois eux-mêmes reconoissent pour telles. Ce défaut leur est commun avec les Nations les mieux policées, les Egyptiens, les Grecs & les Romains. Les Chinois font le Monde beaucoup plus vieux qu'il n'est véritablement, désignent le jour & l'heure que le Ciel & la Terre ont commencé d'être: ces fables sont néanmoins parsemées de quelques traits de

(d) Les Chinois pour exprimer leur pays, se servent d'un mot composé de deux autres, & qui signifie l'*Empire du milieu*. Le nom de la *Chine* a été inventé par les Portugais, qui ont ainsi apellé cette Contrée du mot *Sin*, dont les Chinois se servent pour se saluer lorsqu'ils se rencontrent.

de vérité ; on y trouve que l'homme fut formé du limon de la terre.

Religion des Chinois. Leur idée sur la Divinité.

La plus grande partie des Chinois est aujourd'hui dans l'Idolatrie : la secte des Lettrés a une religion particuliére. Ils semblent se faire une Divinité de je ne sçai quelle vertu répanduë dans l'Univers, & surtout dans le Ciel matériel son principal instrument : si ce sont des Athées, c'en est une espéce singuliére. L'erreur monstrueuse qu'ils suivent n'a pû entrer dans leur esprit, qu'en s'acomodant à l'idée naturelle qu'on a de Dieu, & en donnant à leur E'tre chimérique les traits de la Divinité.

Origine & cause du culte de l'Idole FOE'.

Les Chinois n'ont pas toujours servi les Idoles, & ce n'est point à la légéreté qu'il faut imputer la cause de leur changement. Ils ont changé, pour ainsi dire, avec poids & mesure : ils avoient apris de Confucius à regarder les novateurs, surtout en matiére de (*e*) religion, comme des pestes très-dangereuses à un E'tat. Voici donc la raison de leur changement. Confucius disoit souvent, *Que l'Homme Saint, envoyé du Ciel, viendroit dans l'Occident.* Il faut remarquer que la Palestine est à l'Occident de la Chine. Ces paroles semblent

(*e*) Pour faire conoître combien l'esprit de cette Nation est énemi de toutes nouveautés en fait de religion, c'est qu'un de leurs Empereurs s'étant fait déclarer Chef d'une secte particuliére, tous les Historiens atribuent à l'atrocité de son sacrilége, les fâcheux événemens dont Dieu permit que son Régne fut une suite continuelle.

blent anoncer la venuë du Messie ; peut-être Dieu inspiroit-il alors à ce Philosophe un esprit de prophétie. Soixante & cinq ans après la Naissance de JESUS-CHRIST, l'Empereur *Mimti* poussé par les paroles du Philosophe, & plus encore, comme le raportent les Chinois, par l'image de ce grand homme qui lui aparut en songe, envoya en Occident pour y chercher *le Saint & la Sainte Loy*. Mais ces Envoyés ayant abordé à une certaine Isle & n'ayant osé pousser plus loin, s'aviserent de prendre une Idole qu'ils y trouverent. C'étoit la Statuë d'un Philosophe apellé *Foé*, qui avoit paru dans les Indes environ 500 ans avant Confucius. Depuis ce malheureux tems la plûpart des Chinois ont servi les Idoles.

Epoque de l'Empire des Chinois.

Celui que les Chinois regardent comme le Fondateur de leur Nation, c'est *Fohi*. Ils le font commencer de régner 2952 ans avant la Naissance de Notre-Seigneur. Leur histoire depuis ce tems est suivie avec cet ordre & cet arangement qui est propre à la vérité : il seroit aussi peu équitable de ne vouloir pas s'y rendre, que de croire aveuglément tout ce qui précede cet époque. Des diférens sistêmes de Chronologie, celui des *Septante* est le seul qui puisse s'alier avec les Chronologies Chinoises : elles deviennent pour ce systême une espéce de preuve.

FOHI rassemble les Chinois & en forme un peuple.

Sous le régne de cet Empereur les Peuples de la partie Orientale de la Chine, vivoient éparts dans les forêts

forêts comme des Sauvages, sans nulle sorte de commerce ni de liaison : il les a rassemblés, les a rendus sociables, en a fait des hommes : il les a unis par des mariages, & ce que nous ne croirions pas, il les a surtout adoucis par les charmes de (*f*) l'harmonie.

Nombre des Empereurs, diférentes Races, Race régnante.

L'Empire de la Chine a été gouverné par une suite de plus de 250 Empereurs sous 22 Races. Celle qui régne est Tartare ; sa domination est apellée *Sainte* par les Chinois : c'est en Tartarie qu'on envoye les criminels qui n'ont point mérité la mort. On espére que le climat qui est dur, changera dans leur postérité le naturel vicieux du sang de leurs péres, & en fera des hommes vertueux.

Traits de l'histoire des Chinois.

L'Histoire de la Chine est remplie de traits d'une générosité si héroïque, qu'ils nous paroîtront incroyables. On y voit des Princesses & des femmes du menu peuple se donner la mort pour conserver leur honneur ; des Magistrats se démettre de leurs Emplois, pour fuir les désordres de la Cour ; des Philosophes censurer des Rois sur leur Trône ; des Fréres mériter également la Couronne, disputer à qui ne l'aura pas, fuir, & par là triompher d'eux-mêmes & réciproquement l'un de l'autre : enfin des Empereurs qui ne font point

dificulté

(*f*) Les Chinois sont encore aujourd'hui grands amateurs de la musique. Les Philosophes & Legislateurs anciens regardoient la musique comme une afaire d'État. Ils jugeoient par l'acord & l'harmonie de toutes ses parties, de celui qui doit régner entre toutes celles d'un État.

dificulté de vouloir mourir pour apaiser la colére du Ciel, & procurer la paix à leur peuple ; & des Sujets qui sacrifient ce qu'ils ont de plus cher pour conserver la famille de leur Empereur. Je raporterai ces deux derniers faits avec leurs circonstances.

Premier trait d'histoire.

Sous le régne de l'Empereur *Chimtam*, (*g*) la Chine fut afligée d'une famine causée par une sécheresse de 7 ans. Le Mandarin (*h*) qui présidoit aux choses célestes, fit savoir à l'Empereur que le Ciel ne s'apaiseroit point par le sang des victimes ordinaires, & que dans cette derniere extrémité, il faloit pour dernier remède lui ofrir du sang humain. L'Empereur se choisit lui-même pour victime : il se prépare à ce sacrifice pour opérer le salut de son peuple, par trois jours de jeûne & de prieres, se fait couper les cheveux & une barbe que 90 ans avoient blanchie & renduë respectable : enfin au troisiéme jour il fait ateler à son char deux chevaux blancs, & lui-même couvert d'une peau de brebis, va jusqu'au pié d'une montagne près de la Ville : il en gagne le sommet en rempant sur ses mains pour s'humilier & se conformer davantage à l'idée d'une victime. Il s'adresse

(*g*) Environ 1755 ans avant la venuë de Notre-Seigneur. C'est une question qui seroit digne d'être éxaminée, si ce ne sont point les sept années de disette qui ont afligé l'Egipte.

(*h*) Nous apellons *Mandarins* les Oficiers qui ont quelque Commandement ou quelque Jurisdiction. Il y en a pour la Guere, les Finances & la Police : ce nom est de l'invention des Portugais qui ont ainsi apellé les Oficiers Chinois du mot latin *mandare*, qui signifie *ordonner, commander*.

se au Ciel pour obtenir le salut de son Peuple, & le prie de ne point venger sur ses Sujets les défauts de son Gouvernement. Une pluïe abondante qui survint & qui fut la source d'une grande fertilité, conserva cet Empereur pour faire le bonheur de son Peuple & servir d'éxemple à l'Univers.

L'Empereur *Livam* (*i*) s'étoit rendu éxécrable par ses cruautés; elles révolterent son Peuple, & il fut obligé de chercher sont salut dans la fuite. Le peuple en furie déchargea toute sa haine sur sa famille & en fit un massacre général. Le Ministre avoit retiré un des enfans de cet Empereur, le peuple en fureur le lui redemande, le Ministre lui abandonne le sien, conserve celui de son Maître, & trouve les moyens de le faire monter sur le Trône, après que son Pére fut mort dans son éxil. Cette action ne réalise-t'elle pas les belles fictions des Romans, ou plûtôt ne les surpasse-t'elle point? Trouve-t'on des éxemples vrais ou faux d'un zéle si constant pour la famille d'un Empereur qui étoit odieux & qui méritoit de l'être?

Second trait d'histoire.

III.

PRINCIPE

DE LA *POLITIQUE* DES *CHINOIS*.

LA politique des Chinois est particuliérement fondée

L'amour des Péres pour leurs Enfans est le fondement de la po-

(*i*) Environ l'an 920 avant la venuë de Notre-Seigneur.

litique des Chinois.

dée sur l'amour réciproque des Péres & des Enfans. Ils ont fait du premier sentiment de la nature, le premier principe de leur politique : l'Empereur est apellé le *Pére* de tout l'Empire, & le Mandarin est le *Pére* de la Ville qu'il gouverne. *Je regarde*, dit l'Empereur TAIÇUM, *mon Empire comme un Pére sa famille, & j'embrasse de cœur tous mes Sujets comme de tendres Enfans à qui j'aurois donné le jour.*

Paroles rémarquables d'un Empereur.

Cette idée de *Pére* s'est tellement imprimée dans l'esprit de cette Nation, qu'on ne louë presque jamais l'Empereur que de l'afection qu'il a pour ses Sujets. Le tour ordinaire des éloges qui lui sont adressés, est une allusion de ses actions à celles d'un bon *Pére* de famille. Outre la paye que l'Empereur donne à tous les Oficiers de sa Cour, il leur fait distribuer tous les jours une certaine quantité de vivres & de toutes sortes de munitions ; il en use à leur égard comme un *Pére* qui nourit sa famille. Les Mandarins s'assemblent deux fois par mois en cérémonie dans un lieu où l'on lit une ample instruction pour le peuple : cette pratique est ordonnée par un statut de l'Empire ; le Gouverneur fait en cela l'Ofice d'un *Pére* qui instruit sa famille.

Le gouvernement d'une famille doit servir de modéle à celui d'un Empire.

Les Docteurs & Philosophes Chinois repetent continuellement dans leurs livres que le Gouvernement d'une famille doit servir de modéle à celui d'un Etat. Les anciens Empereurs, dit Confucius, pour

pour aprendre à bien gouverner l'Empire s'étudioient à bien gouverner une Province ; pour bien gouverner une Province ils s'apliquoient au bon réglement de leur famille, afin qu'elle pût servir de modéle à toutes les autres ; ce qu'ils faisoient en prenant un soin extraordinaire de leur propre personne, afin d'être eux-mêmes un éxemple de vertu à tous leurs Courtisans, & à tous leurs Domestiques : car enfin, ajoûte-t'il, celui qui ne sait point se gouverner est encore moins capable de gouverner sa famille, & qui ne peut gouverner sa famille ne pourra gouverner un Royaume. Les membres d'un Etat, dit ce même Philosophe dans un autre endroit, doivent se regarder comme membres d'une même famille ; les Sujets doivent à leur Prince l'obéïssance comme s'il étoit leur Pére, se doivent entr'eux l'amour & la charité comme s'ils étoient Fréres ; les Petits doivent aux Grands du respect comme à leurs Aînés, & ceux-ci leur doivent de la condescendance comme à leurs Puînés : le Prince leur doit à tous de la clémence & de la bonté comme à ses propres Enfans : s'il est obligé de les châtier, il doit le faire comme un Pére son Enfant ; la main qui le frape apréhende de le blesser.

Se gouverner soi-même pour bien gouverner les autres.

Les défauts d'un Pére & la dignité du Rang où un Enfant se trouveroit élevé, rien ne doit altérer le respect que ce fils doit à son Pére : Il doit être, dit Confucius, dans une perpétuelle apréhension de rien faire

qui puisse lui déplaire ; cette crainte doit toujours l'occuper : Un Magistrat ne doit jamais se relâcher dans ce juste devoir, son éxemple doit instruire le peuple : l'Empereur lui-même doit se comporter envers ses parens avec toutes sortes d'égards ; c'est le moyen le plus infaillible de s'atirer ceux des peuples, ils lui obéiront comme à leur Pére commun, cet amour s'élévera de l'Empereur jusqu'au Ciel qui est le Pére de tous les hommes & le principe de toute puissance : le juste Ciel récompensera abondament de si belles vertus, & l'on verra partout régner la paix. Le Roi & ses Sujets ne seront plus qu'une même famille & le Royaume qu'une seule maison, où les Sujets obéiront à leur Roi comme à leur Pére & le Roi aimera ses Sujets comme ses Enfans. Il confirme ces paroles par l'éxemple d'un Empereur dont le régne a été un des plus longs & des plus heureux ; c'est au respect qu'il eut pour son Pére qu'il atribuë tous ses succés : à l'entendre parler, l'on diroit qu'il savoit la promesse que Dieu a faite dans le Décalogue à ceux qui honoreroient leurs Péres & leurs Méres.

Bel éxemple de l'amour d'un Enfant pour son Pére.

Je raporterai un trait qui fera conoître la délicatesse de l'amour qu'ont les Chinois pour leurs Péres. Un Magistrat (k) mérita la mort pour ne s'être point acquité avec intégrité de sa Charge. Son fils âgé de 15 ans

(k) Vers l'an 540 depuis la venuë de Notre-Seigneur.

ans fut se jetter aux piés de l'Empereur & lui ofrit sa vie pour conserver celle de son Pére : l'Empereur touché de cette marque de tendresse acorda au fils la grace du Pére, & voulut pour récompenser la vertu de ce généreux Enfant, le distinguer par des marques d'honneur, mais il les refusa, en disant qu'il ne vouloit point d'une distinction qui lui rapelleroit continuellement l'idée d'un Pére coupable.

Rigueur du deüil de la mort des Péres.

Les Chinois pendant trois ans que dure le deüil de leur Pére, ne sont couverts que de toile, ne se nourissent qu'avec le ris le plus commun, & ne boivent que de l'eau. Ils font souvent les mêmes cérémonies devant leurs images qu'ils conservent religieusement dans leurs maisons comme s'ils êtoient véritablement présens.

Autorité des Péres sur leurs Enfans.

L'autorité des Péres sur leurs Enfans est tout-à-fait grande. Si un Pére acuse son fils de quelque faute devant le Mandarin, il n'a besoin d'aucune preuve ; on supose toujours qu'il a raison, & qu'un Enfant est coupable dés que son Pére n'est pas content. Lorsqu'un Enfant se trouve incorrigible & que l'on craint de lui quelqu'action capable de déshonorer sa famille, les parens peuvent avec l'agrément du Magistrat politique qui est le Pére de tous les Citoyens , s'assembler dans la Sale des Ancêtres & le condanner à mort.

Quelques Empereurs ont pris le deüil pour un mois, & l'ont fait prendre à toute leur Cour, parce qu'un fils

fils avoit frapé son Pére ou sa Mére. S'il arivoit qu'un fils fût assés furieux pour tuer son Pére ou sa Mére, alors tout l'Empire est en mouvement, & la Province où ce crime s'est commis en est toute alarmée. Les Mandarins sont déposés & les proches parens sévérement punis pour n'avoir point eu soin de veiller à ses mœurs & de le reprendre ; car un si méchant naturel avoit déja dû se faire conoître en d'autres ocasions, & l'on ne peut parvenir que par dégrés à un atentat si abominable. Pour ce qui regarde le coupable, il n'est point d'assés grand suplice dont on ne s'avise pour le punir : on le coupe en mille pieces, on le brûle, on détruit sa maison jusqu'aux fondemens, on renverse celles de ses voisins, & on dresse partout des monumens pour éterniser le châtiment d'un si horrible excès.

Châtiment du Parricide.

IV.

DU GOUVERNEMENT DES CHINOIS.

Genre du Gouvernement de la Chine.

La Chine est gouvernée par un seul Monarque : il peut choisir son successeur, non-seulement parmi les Princes de son sang, mais encore parmi ses Sujets. Un sentiment de vertu a quelquefois porté des Empereurs à exclure leurs fils de leurs successions pour y apeller des personnes plus dignes du Trône. L'Empe-

reur

reur *Xun* y parvint par cette voye. C'eſt de lui que dit l'Hiſtorien en faiſant alluſion à la ſituation du Trône des Empereurs qui eſt tourné vers le Midy : *Il gouvernoit par ſon repos, il regardoit le Midy avec toutes ſes vertus, & laiſſoit aller toutes choſes ſuivant leur cours.* Une réputation de piété, d'obéiſſance & de prudence étoit ce qui l'avoit fait élever de la charuë au Trône : l'Empereur *Yao* en lui remettant la Courone lui dit ces paroles remarquables, *J'ai reçû cet Empire du Ciel, mes Prédéceſſeurs l'en avoient reçû, je te le défére de ſon ordre, il faut lui obéir, il te ſera toujours favorable lorſque tu le ſeras à tes Sujets.* Voici un autre trait qui confirme la même idée ſur l'origine de la puiſſance des Rois. Un Empereur ayant été pris par un rebelle & amené devant lui ſans donner aucune marque de trouble, ce rebelle ne put avec toute ſa férocité ſoutenir ſa préſence, & ſaiſi d'une ſueur froide, il s'écria, *Qu'il eſt difficile de réſiſter à la Majeſté d'une Puiſſance qui vient du Ciel.*

Le Laboureur XUN eſt élevé à l'Empire à cauſe de ſon mérite : Son éloge.

Idée des Chinois ſur l'origine de la Puiſſance des Rois.

L'autorité de l'Empereur eſt deſpotique, mais pour peu qu'il ſoit ſenſible à ſa réputation ou à ſes intérêts, il ne ſauroit en abuſer longtems. Les Loix lui ſont ſi favorables qu'il ne peut les violer ſans donner quelqu'atteinte à ſon autorité, ni en faire de nouvelles ſans expoſer l'Etat à quelque révolution. La maniére dont on compoſe l'hiſtoire de ſon régne eſt ſeule capable de le modérer : un certain nombre de perſonnes choiſies

Autorité de l'Empereur, deſpotique : ſages moyens dont elle eſt modérée.

remarquent avec ſoin toutes ſes paroles & ſes actions ; chacun d'eux en particulier & ſans le communiquer aux autres, les écrit ſur une feüille volante à meſure que les choſes ſe paſſent, & les jette dans un Bureau par une ouverture qui y eſt ménagée : le bien & le mal y ſont racontez ſimplement ; & afin que la crainte ou l'eſpérance n'y ayent aucune part, ce Bureau ne s'ouvre jamais durant la vie du Prince. De ces diférens mémoires confrontés les uns avec les autres, on compoſe l'hiſtoire de ſa vie, ou pour ſervir d'éxemple à la poſtérité, ou pour être l'objet de la cenſure publique.

Cours Souveraines de PECKIN.

L'Empereur tient ſa Cour à *Peckin*, & c'eſt dans cette Ville que réſident les Cours Souveraines qui gouvernent l'Etat ſous ſon autorité. La premiére (*l*) eſt compoſée des Miniſtres d'Etat qui éxaminent toutes les grandes afaires, qui en font le raport & qui reçoivent les derniéres réſolutions de l'Empereur. Chacune a ſa Juriſdiction particuliére ; & dans toutes il y a un Mandarin qui veille aux intérets de l'Empereur, & leurs délibérations n'ont lieu qu'après que ce Prince les a autoriſées.

La

(*l*) Outre cette Cour des Miniſtres d'État, il y en a encore ſix autres. La premiére a vûe ſur les Mandarins ; la ſeconde léve les tributs & tient compte de l'emploi des Finances ; la troiſiéme préſide à la conſervation des anciennes Coutumes, & régle tout ce qui regarde la Religion, les Sciences, les Arts & les Afaires Etrangéres ; la quatriéme a juriſdiction ſur les Troupes & les Oficiers qui les commandent ; la cinquiéme juge ſouverainement des crimes ; enfin la ſixiéme ordonne & dirige les Ouvrages publics & les Bâtimens Royaux.

La Justice se rend sans rétribution; le Juge a ses apointemens réglés. L'Empereur *Taïçum* (*m*) avoit fait un Edit qui défendoit aux Magistrats de recevoir aucun présent sous peine de mort, & en même tems pour les éprouver il les avoit fait solliciter sous main : il condanna à mort ceux qui n'eurent point la force de résister, & ses ordres aloient être éxécutés, lorsque son Ministre lui remontra qu'à la vérité ces Magistrats êtoient coupables, mais qu'il l'êtoit aussi de les avoir poussés artificieusement à violer la Loi. Cette refléxion toucha l'Empereur & il leur donna leur grace.

Administration de la Justice. Edit d'un Empereur à ce sujet.

Les Charges ne s'achétent point, c'est l'Empereur qui les donne, & pour les acquérir il faut s'en rendre digne. Avant que d'élever quelqu'un à quelque dignité on fait une information de sa vie, de ses mœurs & de sa capacité. L'histoire des Chinois nous aprend que sous le régne de VÛVAM, *l'homme le plus vertueux étoit le plus riche & le plus puissant*. Peut-on faire un plus bel éloge? ne rend-il pas croyable ce que nous lisons dans leur Chronologie, *Que sous un de leurs Empereurs plusieurs Nations touchées de leurs vertus, se soûmirent à leurs Loix*.

La vertu & le mérite sont l'ame du Gouvernement des Chinois.

Les Chinois ne reconoissent d'autre Noblesse que la vertu & d'autre Rang que celui où l'on est élevé par les Charges. Par cette sage politique ils font fleurir le commerce

(*m*) Vers l'an 630 depuis la venuë de Notre-Seigneur.

commerce que l'oisiveté de la Noblesse a coutume de ruiner. Plusieurs Empereurs ont porté leur vertu au point d'ordonner par des Edits qu'on les avertît de leurs défauts.

Bel exemple de vertu dans les Empereurs.

Maniére auguste d'anoncer l'Audience du Magistrat.

Quand un Mandarin s'assied sur son Tribunal pour donner audience, ou qu'il se léve pour la finir, on l'anonce au peuple par une décharge de trois coups de canon. Aucun Mandarin ne peut être Gouverneur de sa propre Ville, ni même de sa Province. Le Parent d'un Gouverneur de Province ne peut être Gouverneur d'une Ville de son district. On prend ces précautions afin que le peuple soit gouverné avec plus d'équité : elles assûrent aussi la tranquilité de l'Etat. Un Gouverneur ne peut guéres se faire un parti dans une Province où il est pour ainsi dire étranger, & où rien ne le peut soutenir contre la puissance de l'Empereur. L'abus qu'il feroit de son autorité seroit moins propre à l'augmenter, qu'à la lui faire perdre entiérement.

Chinois ne peut être Gouverneur dans sa Province. Raisons de justice & de politique.

On retient à la Cour les enfans des Mandarins les plus considérables qui gouvernent dans les Provinces, sous prétexte de les bien élever, mais en éfet pour servir d'ôtages en cas que leurs Péres manquent à la fidélité qu'ils doivent à l'Empereur. Le moindre soulévement dans une Province est imputé au Gouverneur, & s'il continuë plus de trois jours, il en est responsable sur sa tête : c'est, disent les Loix, la faute d'un Pé-

Fils des Mandarins, ôtages de la fidélité de leurs Péres.

Mandarin responsable sur sa téte du soulévement de sa Province. Raison de cette loi.

re

te ſi ſa famille n'eſt pas tranquille, un peuple content de ſes Maîtres ne ſonge point à s'en défaire, & lorſque le joug eſt doux on ſe fait un plaiſir de le porter. Quand il s'eſt commis dans une Ville un vol conſidérable ou un aſſaſſinat, il faut que le Mandarin découvre les voleurs ou les aſſaſſins, autrement il eſt privé de ſa Charge.

Les Magiſtrats engagés par leur propre intérêt de découvrir les auteurs du crime.

Pour que les Mandarins ne ſe relâchent point dans l'éxercice des devoirs que leur preſcrivent les Loix, les Empereurs font quelquefois une viſite générale de leur Empire; ils écoutent les plaintes de tout le monde & puniſſent ſévérement les Magiſtrats qui ſe trouvent coupables d'injuſtice. Cette conduite inſpire aux Mandarins une crainte qui produit le bien des peuples, & qui rend un Empereur l'objet des plus chéres délices de ſes Sujets. *Quamvuti* dans la viſite de ſon pays natal, mangeoit avec les Gens de la Campagne: cet Empereur y avoit été élevé, & avoit apris à conoître les miſéres du peuple par ſa propre expérience.

Viſite que font les Empereurs pour contenir les Magiſtrats dans leur devoir.

On fait tous les cinq ou ſept ans une information des mœurs des Mandarins. Leur Nom, leur Patrie, leur dégré de Litérature, ainſi que ceux des Préfets Militaires ſont portés tous les trois mois dans un livre, & ce livre eſt envoyé de la Cour dans toutes les Provinces. On y envoye pareillement une eſpéce de Calendrier qui anonce les éclipſes du Soleil & de la Lune, & les derniéres réſolutions de l'Empereur dans ſes Con-

Calendriers envoyés par tout l'Empire.

 ſeils.

ſeils. S'il eſt arivé un événement extraordinaire dans une Province, on le fait ſavoir à la Cour après que la vérité en a été publiquement reconuë; & de la Cour on le répand dans toutes les parties de l'Empire par des Couriers qui ſont poſés à une certaine diſtance l'un de l'autre.

Police de l'Empire de la Chine.

La Police de l'Empire de la Chine eſt tout-à-fait admirable. Les portes des Villes ſe ferment à la nuit & chacun ſe retire dans ſa maiſon. Les honêtes gens, diſent les Chinois, doivent au tems de la nuit veiller à la ſureté de leurs enfans, ou prendre du repos pour être le jour plus en état de procurer celui de leur famille. En un mot, l'Etat a réglé toutes choſes & même les moindres minuties, les ſaluts, les viſites, les feſtins, & les lettres qu'on s'écrit.

Administration des Finances.

La levée des deniers publics ſe fait avec un grand ordre, ſans qu'il ſoit beſoin d'y employer un grand nombre d'Oficiers. On a meſuré toutes les Terres, on a compté toutes les familles; & ce que l'Empereur doit retirer des fruits ou de la Capitation eſt déterminé: chacun porte ſa contribution chez le Gouverneur de la Ville; on ne confiſque point les biens de ceux qui y manquent, de crainte que cette confiſcation n'entraîne après elle la ruine entiére d'une famille, mais on met les perſonnes en priſon, on les châtie ſévérement juſqu'à ce qu'ils ayent ſatisfait. Ces Gouverneurs portent leur recette à un des premiers Mandarins de la

la Province qui en eſt comptable à la Cour Souveraine des Finances. Une grande partie des déniers Royaux ſe conſomme dans les Provinces mêmes pour les penſions, les apointemens, le payement des Troupes & les ouvrages publics; le reſte eſt porté à *Peckin* pour les beſoins ordinaires du Palais, de la Ville & de l'Empire.

Emploi des Finances.

Les Chinois ne ſoufrent guéres que les Etrangers s'établiſſent dans leur pays. Ce ne ſont plus, diſent-ils, les membres d'une même famille, élevés dans les mêmes ſentimens, acoutumés aux mêmes idées. La diférence des peuples entraîne néceſſairement une diverſité de coutumes, de langues, d'humeurs & de religions qui produiſent la diviſion & le déſordre. Le reſpect qu'ont les Chinois pour leurs Ancêtres & pour tout ce qui vient d'eux les rend énemis de toutes nouveautés & par conſéquent des Etrangers qu'ils regardent comme des Gens nouveaux. Leur Monarchie qui eſt la plus ancienne de l'Univers ne s'eſt ſoutenuë ſi longtems, que par l'averſion naturelle qu'ils ont pour le changement, & par un uſage uniforme & continuel de Loix & de Coutumes.

Chinois énemis de la nouveauté & des Etrangers.

V.

DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE DES CHINOIS.

L'Agriculture eſt un des principaux objets de l'atention

Eloge de l'Agriculture. Elle est éxercée par les Empereurs.

tion du Gouvernement Chinois. Confucius l'apelle la Baze de l'Empire & l'Elément du peuple. Au Printems l'Empereur lui-même va solemnellement labourer quelques sillons pour animer par son éxemple les Laboureurs à la culture des terres. Autrefois les fruits qui provenoient de ce labour étoient oferts au Ciel. Les Mandarins de chaque Ville en usent de même. Une pluye tombée à propos est un sujet de leur rendre visite & de les complimenter. La Chasse est défenduë pendant cinq mois de l'année, afin qu'on ne fasse point de tort aux moissons. Un parfait Mandarin (c'est le caractére qu'en a fait un Mandarin même) visite au Printems toutes les Campagnes, il honore de quelque distinction le Laboureur vigilant, & punit celui qui néglige ses terres & les laisse en friche ; il aide ceux qui ne sont pas en état de les cultiver : si le Laboureur n'a pas dequoi avoir un bœuf pour cultiver son champ & manque de grains pour l'ensemencer, il lui avance l'argent nécessaire & lui fournit des grains : en Automne quand la récolte est faite, il se contente de reprendre son avance sans intérêt. Par cette conduite le peuple goûte le plaisir d'avoir un Magistrat charitable, le Laboureur n'épargne point sa peine, les campagnes deviennent un spectacle agréable aux yeux, dans les hameaux femmes & enfans, tout est dans la joye : partout on comble le Mandarin de bénédictions.

Caractére d'un parfait Mandarin.

Soins des Chi-

La Chine est toute coupée par des canaux qui augmentent

mentent beaucoup la fertilité naturelle des terres. Il y a dans chaque Province un large canal qui tient lieu de grand chemin, renfermé entre deux petites levées de pierre. Ce canal se décharge à droit & à gauche en plusieurs autres qui se divisent en un grand nombre de ruisseaux pour porter partout la fertilité & l'abondance. Les terres sont presque toutes mises au niveau afin que dans les tems de pluye l'eau se distribuë également partout, sans quoi les hauteurs demeureroient dans la sécheresse, tandis que les fonds seroient noyés. C'est ainsi qu'en use le Laboureur même dans la culture des colines, car il les coupe par dégrés & par étages depuis le pié jusqu'au sommet, pour que l'eau s'y imbibe & n'entraîne pas avec elle les semences & les sels de la terre.

nois pour l'Agriculture & la distribution des eaux.

Les Laboureurs jettent d'abord leurs grains sans ordre, ensuite lorsque l'herbe a commencé de croître ils l'arrachent avec la racine & en font de petites gerbes qu'ils plantent au cordeau, afin que les épics apuyés les uns contre les autres soient plus en état de résister à la force des vents.

Industrie & adresse des Chinois dans l'Agriculture.

On recuëille du froment dans quelques Provinces du Nord, & du ris dans toutes les autres. Il y a de grands magasins à *Peckin* qui sont toujours remplis sufisament pour la subsistance de cette grande Ville pendant 3 ou 4 ans. L'Empereur *Venti* avoit fait bâtir par tout l'Empire des greniers publics : chaque famille

Productions de la terre. Grands magasins remplis de grains.

mille y aportoit une certaine quantité de blé ſuivant ſon état & ſa condition ; ce blé étoit réſervé pour enſemencer les terres & pour ſoulager les pauvres dans les tems de diſéte.

On ne voit dans les Plaines preſqu'aucun arbre ; tant les Chinois craignent de perdre un pouce de terre : le bois ſe tire de quelques montagnes qui ſe ſont trouvées moins propres à la culture : il y en a où il ſe trouve des mines de Fer, d'Eſtain, de Cuivre, de Mercure, d'Or & d'Argent.

Mines de diférens métaux.

Le nombre des Peuples eſt ſi grand dans la Chine, que ſans tous ces ſoins la terre ne produiroit pas aſſés de grains pour les nourir tous. Il n'y a perſonne qui ne travaille : il n'eſt permis qu'aux aveugles & aux lépreux de demander l'aumône. Ceux qui ne travaillent point à la culture des terres, s'apliquent au commerce. Les Chinois ſont fort intereſſés & fort induſtrieux ; il ne faut point compter ſur leur bonne foi : ils s'imaginent que le plus habile dans le commerce eſt celui qui ſait le mieux tromper. Pour le moindre gain ils entreprennent les voyages les plus dificiles ; le commerce y eſt l'ame du peuple, & le principe de toutes ſes actions.

Chinois intéreſſés & ruſés dans le commerce.

Le grand commerce des Chinois ſe fait dans la Chine même, d'une Province à l'autre par le moyen des Canaux : elles ſe communiquent leurs richeſſes, & portent réciproquement dans le ſein les unes des autres

Commerce intérieur de la Chine.

autres l'abondance de toutes choses. L'or n'y est point regardé comme monoye, il s'y achete avec de l'argent : la proportion entre ces deux métaux n'est pas la même qu'ici : on y donne une livre d'or pour dix d'argent, au lieu qu'en France il vaut quatorze fois & demi davantage.

Sous les Empereurs Chinois il n'étoit pas permis aux Etrangers d'entrer dans les Ports de la Chine, mais les Tartares plus passionés pour l'argent que pour l'observation des anciennes Coutumes, les ont ouverts à toutes les Nations.

Commerce des Chinois dans les Indes & dans le Japon.

Les Chinois vont trafiquer dans toutes les Indes où ils portent de la Soye, du Thé, des Porcelaines, des Ouvrages de Vernis, & cent autres curiosités de leur pays : ils vont surtout au Japon d'où ils raportent beaucoup (*n*) d'or, & aux Philipines d'où ils raportent beaucoup d'argent, en sorte que tout celui qui y vient du Méxique par la Mer Pacifique, se va rendre à *Kanton*, d'où il se répand dans tout l'Empire.

VI.

(*n*) Il est certain par les Relations les plus sures du Japon, entr'autres par celles des Jesuites qui y ont demeuré si longtems, qu'il n'y a ni dans les Isles du Japon, ni dans la Terre d'Esso aucune mine d'or, & cependant l'or abonde dans le Japon : de quel Pays y vient donc une si grande quantité d'or ? La recherche de ce Pays est intéressante, & la découverte n'en seroit point d'une grande dificulté, si c'étoit celui que je m'imagine sur des conjectures bien fondées.

V I.

DE LA VERTU, DU SAGE, ET DES LOIX.

Extrait des Ouvrages de Confucius.

La raison vient du Ciel; elle dicte à l'homme ses devoirs.

La Raison est un présent céleste, c'est d'elle que nous devons prendre des régles de vertu : elle est intérieure à l'homme même, & n'en peut être séparée. Elle est le principe de cette atention continuelle que le Sage a sur lui-même, de cet éxamen scrupuleux avec lequel il considére les moindres mouvemens qui s'élévent dans son cœur, de cette circonspection & de cette réserve qu'il observe même dans les choses qui ne sont ni vûës ni sçûës de personne, & de cette uniformité qui doit toujours régner entre ses paroles & ses actions. Le Sage est à lui-même un rigoureux censeur, il ne fait rien qu'il n'ait consulté sa vertu, il se cite au tribunal de sa conscience, il y est à lui-même son témoin, son accusateur & son Juge : il ne fait rien qu'il ne veüille bien qu'on sache que c'est lui qui l'a fait.

Connoître & vouloir, pour acquerir la sagesse.

Celui qui veut travailler à le devenir, doit avant toutes choses se défaire de ses préjugés, ensuite méditer, raisoner sur toutes choses, tâcher de s'en former des idées claires & distinctes, peser tout, éxaminer tout : C'est avoir beaucoup profité, que de

s'être

s'être apliqué à conoître la vérité: Il doit se méfier des discours trop recherchés & trop remplis d'éloquence; ce sont les apas les plus séduisans de l'erreur : en un mot, il doit se fixer, soit par des réfléxions, soit par des expériences, & agir constament lorsqu'il a reconu ce qu'il doit faire. C'est la Science qui guide le choix & l'éxamen : elle doit acompagner toutes les autres vertus : avec la charité seule on tombe dans l'aveuglement, avec la prudence dans l'incertitude, avec la bonne foy dans l'erreur, avec la constance dans l'opiniatreté.

Le caractére de la véritable Vertu est simple; & si les éxemples n'en sont pas communs, c'est que les Sages du siécle s'imaginent qu'elle est audessous de leurs grands desseins & de leurs projets ambitieux : plusieurs se laissent entraîner par leur éxemple, d'autres ne la conoissent pas. Il y en a qui donnent dans des vertus extraordinaires, ils veulent qu'il y ait du merveilleux dans leurs actions, afin que la postérité les louë : ceux-là font le bien par vanité & par amour propre : la Vertu veut être pratiquée pour l'amour d'elle-même; elle est énemie de la feinte, de l'imposture, & de l'ostentation : elle se renferme dans le cœur de ceux qui la possédent, elle est remplie pour eux de graces & d'atraits : c'est le Ciel qui l'a créée, il la protége; celui qui la persécute, persécute le Ciel.

Fausses vertus.

Caractére de la véritable vertu.

 Le

Caractére du Sage.

Le caractére de la Vertu fait conoître celui du Sage. Il ne se donne point en spectacle, mais comme la terre il fait conoître ses vertus par ses éfets : ses actions sont simples, destituées de bruit & d'éclat : il agit sur les esprits par une douce violence ; ses mouvemens sont aussi uniformes & tranquilles que ceux des Astres : il paroît ne rien faire, mais réellement il fait beaucoup ; il est actif dans son inaction même : il est lent à parler, plus encore à décider : il est si ocupé de sa vertu, que lors même qu'il est dans sa maison, il n'y cherche ni ses comodités, ni ses délices : il est celui à qui il se fie le moins, & à qui il plaît le moins : il se conduit selon son état présent, & ne souhaite rien audelà : il est riche sans luxe, pauvre sans bassesse, joüit des honneurs & des dignités sans orgueil : il est humble & respectueux sans être lâche ni flateur : il ne craint rien, parce que rien n'est capable de lui nuire ; il ne s'atriste point, parce que la tristesse est inutile, ce qui est une fois arivé ne pouvant n'avoir pas été ; il ne s'indigne point d'un événement plûtôt que d'un autre, parceque le Ciel qui le permet est le seul qui en conoît les suites : enfin il atend d'un esprit toujours égal tout ce que le Ciel ordonnera de lui, parce que le Ciel sait mieux que lui ce qui lui convient davantage.

Le Sage se distingue par sa modestie, & s'expri-

Le Sage n'ambitione point les dignités, mais il tâche de s'en rendre digne : il y a des gens qui afectent

de

de vouloir être maîtres partout, ils ſont toujours remplis d'eux-mêmes, & à chaque inſtant vous ſont malgré vous le récit de leurs actions ; le Sage au contraire ne parle de lui-même qu'avec modeſtie ; le ſilence eſt ſa vertu : le Ciel parle, mais de quel langage ſe ſert-il pour nous aprendre qu'il y a un ſouverain Principe dont dépendent toutes choſes ? Son mouvement eſt ſon langage, il raméne les ſaiſons en leurs tems, il émeut toute la nature, il la fait produire : Que ce ſilence, s'écrie Confucius, eſt éloquent ! *me par ſon ſilence.*

Le cœur de l'homme eſt l'objet de ſes études.

Le cœur de l'homme eſt ce que le Sage doit s'apliquer le plus à conoître : cette conoiſſance s'acquiert ſurtout par l'expérience. Je m'imaginois, dit Confucius, lorſque j'étois jeune, que tous les hommes êtoient ſincêres, qu'ils mettoient en pratique ce qu'ils diſoient, en un mot, que leur bouche êtoit toujours d'acord avec leur cœur : aujourd'hui j'écoute les hommes, mais j'éxamine avec ſoin leurs actions, c'eſt par elles que je juge de la vérité de leurs paroles.

L'amour des autres hommes eſt le ſujet de ſes inclinations.

Le Sage a pour baze de toutes ſes vertus, l'humanité. L'amour que l'on doit avoir pour tous les hommes, n'eſt point quelque choſe d'étranger à l'homme ; c'eſt l'homme lui-même : ſa nature le porte à les aimer tous, & ce ſentiment lui eſt auſſi naturel que l'amour de lui-même : c'eſt le caractére qui le diſtingue de tous les autres êtres créés ; c'eſt l'analiſe de toutes ſes loix. L'amour que l'on doit à ſon Pére & à

ſa

ſa Mére eſt d'une force ſupérieure à celui qui a pour objet tout le genre humain, il lui ſert comme de dégrès, & nous y méne inſenſiblement : c'eſt de cet amour univerſel que vient cette juſtice qui fait que l'on rend à chacun ce qui lui apartient. La diférence qui ſe trouve entre l'amour que l'on a pour ſes parens & celui que l'on a pour les autres hommes; entre l'amour que l'on a pour les hommes vertueux & habiles, & celui que l'on a pour ceux qui ont moins de vertu & d'habileté, eſt comme une harmonie & une ſymétrie de devoirs que la raiſon du Ciel a gardée, & à laquelle nous ne pouvons rien changer.

De l'amour des autres hommes, dérive celui de la Juſtice.

Confucius rempli de cet amour que l'on doit à tous les hommes, diſoit que c'étoit pour lui un véritable plaiſir que de vanter le mérite de quelqu'un. Interrogé quels étoient ſes deſirs : Mes deſirs, dit-il, ont pour objet tout le genre humain; de ſes intérêts, j'en fais les miens. Ces paroles expriment parfaitement le caractére d'un homme parfait. Celui qui a le cœur bas & mal fait, ne fait du bien qu'à de certaines perſonnes : certaines paſſions, certaines amitiés particulieres le font agir : ſon amitié eſt intéreſſée, il ne séme ſes biens que dans la vûë d'en recueillir davantage.

L'amour de l'homme parfait eſt univerſel.

Dans les Inſtructions de Confucius à ſes Diſciples, il leur raporte ces deux traits. Le premier eſt d'un homme du Royaume de *Lú* qui ſe conſoloit de la

Exemples que Confucius propoſe à ſes Diſciples.

perte de ſon manteau par ces belles paroles: *Un homme de* Lu *a perdu ſon manteau, un autre homme l'aura trouvé.* Le ſecond trait eſt d'un Empereur qui dans les criminels même ſavoit partager ſon amour & ſa haine entre la perſonne & le crime. Il n'en éxigeoit, dit-il, que le repentir de leurs crimes: il n'oublioit pas ſeulement leur faute, mais il faiſoit enſorte que ceux-mêmes qui les avoient commiſes, pouvoient en quelque façon les oublier, & perdre une partie de la honte qui demeure après les grandes chutes, & qui ne peut que décourager dans le chemin de la vertu. Le choix de ces éxemples marque autant de nobleſſe que de juſteſſe & de préciſion dans les ſentimens de ce Philoſophe.

Origine des Loix.

Sa penſée ſur l'origine des Loix eſt tout à fait ingénieuſe. Il deſcend par dégrés de l'éxiſtence du Monde à l'inſtitution des Loix. Le commencement du Monde, dit-il, a donné l'être à toutes choſes, à la diſtinction du Mâle d'avec la Femelle, à l'union du Mari & de la Femme, à la puiſſance d'un Pére ſur ſon Enfant, à celle d'un Patron ſur ſon Client, à celle d'un Supérieur ſur ſon Inférieur, à l'obſervation des devoirs & à l'inſtitution des Loix.

Loi fondamentale, principe de toutes les autres.

Ce principe de la Loi naturelle, *Ne fais à autrui que ce que tu veux qui te ſoit fait*, eſt regardé par Confucius comme le fondement de toutes les Loix. Il le dévelope d'une maniére qui fait bien ſentir qu'il en

E étoit

étoit tout pénétré : Parmi ceux, dit-il, avec qui vous vivez, vous avez des Supérieurs, des Inférieurs, des Egaux : Il y en a qui vous ont précédé, il y en a qui doivent vous succéder : vous en avez à votre main droite, vous en avez à votre main gauche. Faites réfléxion que tous ces hommes ont les mêmes passions que vous, & que ce que vous souhaitez qu'ils vous fassent ou qu'ils ne vous fassent point, ils souhaitent que vous le leur fassiez, ou que vous ne le leur fassiez pas. Ce que vous haïssez & blâmez dans vos Supérieurs, gardez-vous bien de le pratiquer à l'égard de vos Inférieurs: Ce que vous haissez & blâmez dans vos Inférieurs ne le pratiquez point à l'égard de vos Supérieurs : Ce qui vous déplaît dans la vie de vos Ancêtres, évitez-le pour n'en point donner l'éxemple à la Postérité. Enfin ce que vous blâmez dans ceux qui sont à votre main droite ne le pratiquez point à l'égard de ceux qui sont à votre main gauche ; & ce que vous blâmez dans ceux qui sont à votre main gauche, gardez-vous de le pratiquer à l'égard de ceux qui sont à votre main droite.

VII.

PRECEPTES DE CONFUCIUS

POUR BIEN GOUVERNER.

La vertu est le fondement des Etats.

LA vertu est la baze d'un Empire & la source d'où découle tout ce qui peut le rendre florissant. C'est ce qui

qui faisoit dire à un Ambassadeur du Royaume de Çu, à qui l'on demandoit si dans le Royaume de son Maitre il y avoit de grandes richesses & beaucoup de pierres précieuses, *Il n'y a rien*, dit-il, *qu'on estime précieux dans le Royaume de* Çu *que la Vertu.*

Le point de vüe où les Rois doivent se considérer.

Un Roi a au-dessus de lui le Ciel, au-dessous le Peuple : le Ciel & le Peuple le regardent toujours. Il doit donc agir avec circonspection & dans toutes ses actions regarder le Ciel comme son Juge & son Souverain : il doit être bon à son Peuple, aimer ses Sujets comme ses Enfans, & vouloir que le moindre de tous ressente l'éfet de ses bontés. Par cette conduite il atirera sur lui & sur son Etat les faveurs du Ciel, & son Peuple sera rempli pour lui d'amour, de respect & de vénération. Que si au contraire il abandonne la vertu pour se plonger dans le vice, il s'atirera l'indignation du Ciel & l'aversion de ses Peuples. *Ah!* s'écrie Confucius, *que la dignité dont le Ciel revêtit les Rois, est grande & formidable!*

Les Peuples se conforment à l'éxemple de leurs Rois.

Les Rois ont un intérêt essentiel de pratiquer la vertu parcequ'on ne manque point de les imiter : ils doivent s'en faire une habitude, & surtout régner par leurs actions. Leur mouvement détermine celui de leurs Sujets, il est comparable à celui d'un grand tourbillon qui entraîne avec lui tous les autres globes inférieurs. Leurs défauts sont comme les éclipses du Soleil, ils viennent à la conoissance de tout le monde,

& leurs crimes ſont toujours plus grands que ceux des autres hommes. *Cheu* le dernier Empereur de la famille de *Xam* tenoit une conduite fort irréguliére, mais néanmoins ſes déſordres n'étoient que ceux de ſon ſiécle; cependant lorſque l'on parle de quelqu'action lâche, criminelle ou infame, on dit, c'eſt le crime de *Xam*. En voici la raiſon, *Xam* étoit Empereur & méchant.

Les Rois doivent du reſpect à leur caractére.

Toutes les fois qu'un Roi ſe montre à ſon Peuple, il doit le faire avec majeſté : la vertu qui n'eſt point ſoutenuë par la gravité, n'acquiert point d'autorité ſur les hommes. Confucius ſe ſert de cette comparaiſon. Le Prêtre qui va ſacrifier s'aproche des Autels avec un grand ſilence; ſon port eſt majeſtueux, ſa vuë imprime du reſpect; ſa modeſtie, ſa gravité, ſa vertu fait que tout le monde ſans eſpérer de récompenſes, ſans craindre de châtimens obſerve un étroit ſilence. L'éxemple d'un Roy vertueux agit de la même maniére ſur ſon Peuple : la crainte qu'on a de lui déplaire fait plus d'éfets que la crainte des plus rudes châtimens.

Moyens d'inſpirer l'amour de la vertu aux Peuples.

Celui qui veut inſpirer l'amour de la vertu à ſes Sujets, doit premiérement la pratiquer, & enſuite n'élever aux dignités que ceux qui ſont d'une vertu reconuë & éprouvée. Les Grandeurs ſont des biens que tous les hommes déſirent naturellement, chacun pour les poſſéder, tâchera de s'en rendre digne. L'Etat en retirera encore une autre utilité : le Peuple ſe ſoumet

met ſans peine aux impoſitions, lorſque le Miniſtre s'eſt acquis une réputation de bonne foy, autrement il croit toujours qu'on le véxe. Il en eſt comme d'un Courtiſan qui eſt reconu pour ſincére, il peut avertir fidélement ſon Prince, il en ſera écouté, même aimé; mais s'il n'a point cette réputation de ſincérité, quoique d'ailleurs il la mérite, loin de s'atirer l'eſtime de ſon Prince, il s'atirera ſes mépris & ſon averſion.

Un Roi pour être bien ſervi doit régner par amour.

Si un Roy veut être ſervi fidélement, il doit perſuader à ſes Sujets par ſa conduite, qu'il ne penſe qu'à les rendre heureux. Jamais les Peuples ne ſont bons ſujets quand ils ne le ſont que par crainte. Il faudroit, s'il êtoit poſſible, qu'ils ne s'aperçuſſent point qu'ils ont un Maître. Un Prince doit ſurtout travailler à gagner leur confiance : il doit leur demander quelquefois conſeil, il les acoutume par-là à lui donner de tems en tems des avertiſſemens avec liberté. Il peut, avec beaucoup d'eſprit, manquer de conſeil, en diſant ſon ſentiment le premier : la crainte de lui déplaire fait que l'on n'oſe pas paroître en avoir un autre. Mais le moyen le plus ſûr de s'atirer l'amour des Peuples eſt de diminuer les impôts & le nombre de ceux qui vivent aux dépens du Public ; le ſalut de l'Etat dépend de celui du Peuple : le Prince qui le ſurcharge, loin d'en devenir plus riche, s'apauvrit tous les jours. La comparaiſon dont ſe ſert Confucius pour faire ſentir cette vérité, eſt tout-à-fait ingénieuſe : il

fait

fait de même, dit-il, que celui qui couperoit ses propres membres pour s'en remplir le ventre; le ventre se rempliroit, mais le corps diminueroit & périroit. De trop grands maux acablent le Peuple, & un bonheur trop grand le rend fainéant & orgueilleux: il faut dans toutes choses garder un juste milieu: cette régle a également lieu à l'égard des Sujets: il y en a qu'il faut traiter avec douceur, d'autres avec sévérité: il y en a sur la fidélité desquels on doit se reposer, & il y en a dont on ne sauroit assés se défier: un Roy doit savoir aimer & haïr; cet amour & cette haine doivent être guidés par le discernement qui est la vertu des Souverains.

Modération & discernement en toutes choses.

F I N.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux un Manuscrit intitulé, *Idée générale du Gouvernement & de la Morale des Chinois*. A Paris le premier Février 1729. CHERIER.

PERMISSION.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, à nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre bien amé le Sieur ***, Nous ayant fait supplier de lui accorder nos Lettres de Permission pour l'impression d'un Manuscrit qui a pour titre : *Idée générale du Gouvernement & de la Morale des Chinois, tirée des Ouvrages de Confucius*; offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & beaux caracteres suivant la feüille imprimée & attachée pour modele sous le contrescel des Presentes; Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes de faire imprimer ledit livre ci-dessus specifié, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & caracteres conformes à ladite feüille imprimée & attachée sous notredit contrescel; & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de trois années consécutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance. A la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression de ce livre sera faite dans notre Royaume & non ailleurs; & que l'Impetrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixiéme Avril 1725; & qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit livre sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le sieur Chauvelin, & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Chauvelin: le tout à peine de nullité des Presentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Exposant ou ses Ayans-causes pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie desdites Presentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit livre, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le quatriéme jour du mois de Février l'an de grace 1729, & de notre Regne le quatorziéme. Par le Roi en son Conseil, CARPOT.

Registré sur le Registre VII. de la Chambre Royale & Syndicale de la Librairie & Imprimerie de Paris, n°. 307, fol. 258, conformément au Reglement de 1723 qui fait défenses, art. IV. à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter & faire afficher aucuns livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les auteurs, ou autrement, & à la charge de fournir les Exemplaires prescrits par l'article CVIII. du même Reglement. A Paris, le 8 Février 1729.

COIGNARD, *Syndic.*

De l'Imprimerie de CLAUDE SIMON, ruë Hautefeüille, vis-à-vis M. LE PROCUREUR GENERAL.